

## Fiche de poste de chargé(e) de mission

### Appui à la mise en place d'orientations techniques et stratégiques pour la restauration écologique des milieux estuariens de la Seine

Type de contrat : **CDD à objet défini**      Durée : **24 mois**      Date de début : **mars 2018**

Date limite de dépôt des candidatures : **2 février 2018**

#### 1. Structure d'accueil

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine-Aval est le centre régional d'excellence qui coordonne et finance, depuis 2003, les études et les travaux de recherche sur l'estuaire de la Seine. Les thématiques de recherche abordées sont très diverses : fonctionnement de l'estuaire, qualité de l'eau et des sédiments, état de santé de la flore et de la faune, relations hommes-estuaire... Elles portent sur un territoire qui s'étend du barrage de Poses à la baie de Seine.

Renouvelé au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans, le GIP Seine-Aval est administré et financé par douze acteurs : la Région Normandie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen, les Départements du Calvados, de l'Eure et de Seine-Maritime, l'Union des Industries Chimiques de Normandie, les Communautés d'Agglomération du Havre, Caux vallée de Seine, Seine-Eure et la Métropole Rouen-Normandie.

Outre la structuration de la recherche autour de son programme scientifique, le Groupement centralise, valorise et transfère la connaissance acquise vers les décideurs, les aménageurs, la communauté scientifique et le grand public.

Il doit accompagner sur le plan opérationnel ses membres dans leurs projets actuels et futurs en leur fournissant les outils d'aide à la décision adaptés.

#### 2. Contexte de la mission

La vallée de la Seine se caractérise par une diversité de milieux terrestres et aquatiques supports d'un développement socio-économique d'importance nationale et européenne. Dans ce contexte, l'estuaire de la Seine constitue un site particulier, dont les modalités de fonctionnement physique et chimique dépendent à la fois des apports de son bassin versant et de l'influence de la Manche. D'un point de vue écologique, la dynamique des différents types d'habitats présents confère à l'estuaire des propriétés spécifiques qui permettent notamment la réalisation de fonctions écologiques majeures. En situation optimale, il permet à de nombreuses espèces estuariennes d'assurer la réalisation de tout ou partie de leur cycle de vie (zone de migration et nourricerie de poissons, zone de séjour et de nourrissage de nombreuses populations d'oiseaux...). De même, la traversée de l'estuaire par les eaux provenant du bassin versant permet la régulation des apports de nutriments, de contaminants chimiques et microbiologiques vers la mer (phénomènes d'épuration...). La préservation et la restauration des milieux typiquement estuariens doivent garantir le bon déroulement des processus à l'œuvre et permettre à long terme la poursuite des usages souvent concentrés dans ces milieux très anthropisés.

En matière de gestion environnementale des milieux estuariens de la Seine, plusieurs constats peuvent être fait :

- il n'existe pas aujourd'hui de vision globale de l'état des fonctions écologiques existantes (fonction non réalisée, dégradée, en partie effectuée, réalisée de manière satisfaisante...), qui permette (i) de définir rigoureusement des objectifs écologiques en lien avec la mise en œuvre de procédures de réhabilitation et (ii) de rendre cohérentes les actions de restauration écologique sur l'estuaire de la Seine ;
- en matière de réhabilitation des fonctions écologiques, l'ensemble des gestionnaires et maîtres d'ouvrages sont confrontés à un manque de connaissance globale sur les choix des techniques de restauration et des suivis à mettre en place ;

- en matière de compensation environnementale, les acteurs de l'estuaire sont confrontés à plusieurs difficultés : les méthodes de calcul d'équivalence de fonctionnalités écologiques, la compatibilité avec la réglementation concernant les espèces protégées, avec le SDAGE, avec le code forestier...
- la doctrine de l'État est à préciser sur plusieurs points : la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser en estuaire, les mesures compensatoires en réserve naturelle, les terrains appartenant au conservatoire du littoral, les notions de gain écologique et de complémentarité des travaux de restauration environnementale ;
- partager une méthodologie générale et des orientations stratégiques est aujourd'hui nécessaire pour mener ces réflexions de manière cohérente sur l'estuaire, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI...

Pour répondre aux constats précédents, l'État souhaite lancer en partenariat avec les principaux acteurs de l'estuaire réunis en COPIL, un important travail de bilan des fonctions écologiques de l'estuaire de la Seine pour répondre aux interrogations et besoins de ses partenaires. Cette démarche est composée d'un travail de concertation important qui sera mené par l'État, et d'un travail scientifique approfondi, que le GIP Seine-Aval doit coordonner et réaliser. L'objectif est d'aboutir à un diagnostic partagé par tous et à des orientations stratégiques pour tendre vers une démarche cohérente de restauration du fonctionnement écologique de l'estuaire de la Seine.

### 3. Missions

Le(la) chargé(e) de mission aura pour attribution de produire des documents se basant sur les éléments scientifiques et techniques connus nécessaires à l'établissement d'une stratégie de restauration écologique de l'estuaire de la Seine.

Le GIP Seine-Aval a déjà capitalisé des retours d'expérience relatifs aux projets de restauration en estuaire, en particulier sur l'estuaire de la Seine. Le(la) chargé(e) de mission s'appropriera ces retours d'expériences pour mettre en évidence et partager avec le COPIL les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage d'opération de restauration écologique de milieux estuariens.

Les différentes étapes de la mission se déclinent comme suit :

#### Volet 1 : Définition des priorités de restauration

*Étape 1 : Bilan des connaissances disponibles et adoption partenariale d'une priorisation en matière d'orientation pour la restauration des fonctions écologiques par grands secteurs de l'estuaire :*

Il conviendra de reprendre le travail de **diagnostic des fonctions de l'estuaire** initié par le GIP Seine Aval. Le diagnostic (bilan des fonctions non réalisées, altérées, réalisées partiellement, ...) devra être complété avec les connaissances récemment acquises par le GIP Seine-Aval, les connaissances disponibles chez ses partenaires (PNRBSN, Maison de l'Estuaire, GPM...) et la mobilisation d'experts scientifiques. Au regard du diagnostic, le chargé de mission identifiera des **habitats types à préserver ou restaurer** pour concourir à améliorer les fonctions dégradées.

Les manques de connaissances seront identifiés pour orienter d'éventuels futurs travaux à mener sur l'estuaire, notamment les futurs projets de recherche du GIP Seine-Aval.

Sur la base d'une synthèse du diagnostic rédigée sous une forme accessible à tous, le COPIL du projet fixera les orientations en matière de restauration des fonctions écologiques et des habitats types à préserver ou restaurer pour concourir à améliorer ces fonctions.

*Étape 2 : Poursuite de la démarche par une identification, de secteurs à préserver et de zones pertinentes pour la mise en œuvre de mesures de restauration :*

Le(la) chargé(e) de mission identifiera au sein de l'estuaire des secteurs à préserver ou des zones pertinentes pour la mise en œuvre de mesures de restauration afin d'améliorer la réalisation des fonctions écologiques. Le(la) chargé(e) de mission partagera ces résultats avec le COPIL.

Les résultats du volet 1 donneront lieu à la rédaction de deux documents précisant les résultats de chaque étape du travail, qui devront être validés par le COPIL du projet. Sur la base de ces éléments, le COPIL réalisera un suivi des mesures de préservation/restaurations menées.

#### Volet 2 : Recherche action, organisation de sites ateliers expérimentaux de la restauration écologique en estuaire de Seine

Les objectifs poursuivis par ces sites ateliers seront :

- Sur la base des connaissances et des outils d'aide à la décision déjà disponibles, d'établir des méthodes de définition d'objectifs, de suivi et d'évaluation des actions de restauration des fonctionnalités écologiques estuariennes ;
- de tester et d'évaluer différentes techniques de restauration de milieux estuariens. Les retours d'expériences pourront également être mobilisés bien qu'ils soient rarement basés sur des objectifs de gain de fonctionnalités.

Il s'agit de deux besoins majeurs des porteurs de projet : mettre en place des techniques de restauration et des suivis adaptés et éprouvés dans l'estuaire de la Seine.

Les maîtres d'ouvrage volontaires pourront proposer des sites potentiels pour mener une expérimentation de restauration. Sur la base de ces propositions, le(la) chargé(e) de mission appuiera la DREAL pour identifier les sites de restauration en adéquation avec les orientations retenues dans l'étape 1. Le choix des sites ateliers sera discuté et validé en COPIL.

Le(la) chargé(e) de mission identifiera à l'échelle nationale, voire internationale, des laboratoires de recherche compétents, qui pourraient mener les expérimentations scientifiques dans le cadre des sites ateliers.

Ces sites ateliers pourront démarrer au cours de ces 2 ans et des premiers résultats sont espérés au bout de 5 ans.

#### **4. Encadrement, appui du CDD, emplacement et suivi de la mission**

Ce travail d'une durée de 2 ans sera réalisé principalement par le(la) chargé(e) de mission en bénéficiant des connaissances et de l'expertise scientifique du GIP Seine-Aval. L'encadrement quotidien sera assuré par le GIP Seine-Aval.

Un comité de pilotage, piloté par la DREAL Normandie et regroupant les principaux acteurs de l'estuaire de la Seine dont les membres financeurs du GIP Seine-Aval, sera en charge du suivi du projet et de la validation des livrables produits. Des restitutions et des échanges réguliers seront organisés.

Des échanges seront nécessaires avec les comités scientifiques présents sur l'estuaire de la Seine (en particulier le Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine).

Le CDD est basé à Rouen. Des déplacements sont à prévoir (réunions, entretiens...), essentiellement en Normandie.

#### **5. Profil recherché**

##### ***Qualités personnelles :***

- Capacité d'analyse ; capacité d'initiative, autonomie et rigueur,
- Pragmatisme. Aptitude au travail en équipe, capacité d'écoute et de réactivité,
- Capacité de synthèse, de priorisation et de vulgarisation,
- Aptitude à communiquer avec le monde scientifique et envers les opérationnels,
- Aptitude à la coordination de programmes impliquant divers acteurs,
- Intérêt pour valoriser la connaissance scientifique dans un contexte de gestion des milieux aquatiques.

**Formation et connaissances acquises :**

- Formation scientifique type doctorat ou post-doctorat en écologie fonctionnelle fluviale et/ou estuarienne,
- Expérience requise sur les méthodologies d'estimation des relations habitats-processus-fonctions appliquées à l'écologie de la restauration,
- Connaissances des problématiques opérationnelles associées à la restauration écologique,
- Expérience en milieu estuarien fortement conseillée.

**6. Durée et rémunération**

Contrat : CDD de 24 mois, rémunération : selon la grille du GIP Seine-Aval

Les candidatures sont à adresser par mail à : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr)  
Contact : Karine GONCALVES : 02 35 98 12 36 – [kgoncalves@seine-aval.fr](mailto:kgoncalves@seine-aval.fr)